

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 10 juillet 2023  
**N°059/10-07-2023**

Envoyé en préfecture le 12/07/2023  
Reçu en préfecture le 12/07/2023  
Publié le   
ID : 034-213401169-20230710-DELIBERATION059-DE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 25

Absent : 1

Procurations : 3

Date de convocation : 30 juin 2023

Date d'affichage : 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Marie-Louise WATTELIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Marie-Sarha MONTAGNE, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, Régis MORVAN, Nicolas LEFEUVRE.

**Procurations :**

Monsieur Jean-Luc MARTIN à Monsieur Mourad DEROUICHE ;  
Monsieur Pascal MILLET à Madame Cléo FERRON ;  
Monsieur François ROUMANOS à Monsieur Nicolas LEFEUVRE

**Absent :**

Madame Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ.

**Secrétaire de séance :** Madame Christine MAJOREL.

**AFFAIRE N°7**

**URBANISME - Extension du cimetière et création d'un parking - Emplacement réservé N°13 du PLU - Acquisition commune BN 83 aux Consorts MARTINIER**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'emplacement réservé N°13 du PLU (Plan local d'urbanisme) ayant pour objet l'extension du cimetière et aménagement du parking du cimetière, la commune souhaite se porter acquéreur de la parcelle cadastrée BN 83 sise Route de Saint-Gély-du-Fesc à Grabels. Cette action s'inscrit dans la démarche de rénovation et valorisation du cimetière du Clot.

Conformément à l'article L2241-1 du CGCT le service fiscal des domaines a été saisi le 27 juin 2022 sur la base du prix du terrain non bâti en zone N des domaines, la Commune a estimé le bien à 64 889 €.

Les Consorts MARTINIER ont confirmé leur accord par écrit le 10 mai 2023 pour vendre à la commune de Grabels, la totalité de la parcelle de 7634 m<sup>2</sup>, à 8,50 € du m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 64 889 euros.

La Commune de Grabels s'engage à acquitter les frais de notaires, d'arpentage.

Cette acquisition, constitue un investissement important à plusieurs égards :

- En termes de sécurité, ce foncier permet de remplir les objectifs de l'emplacement réservé au PLU, « extension du cimetière et création d'un parking ». En effet, l'agrandissement du périmètre immédiat du cimetière autorise un aménagement à court terme qui améliorera

notablement la sécurité des usagers piétons et automobilistes pour un programme d'ensemble destiné à créer un parking, un accès à l'ensemble du secteur d'extension pour l'aménager.

- L'acquisition à l'amiable évite la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation, longue et pouvant être coûteuse (frais de contentieux; risques indemnitaires) neutralisant toutes interventions rapides sur le site à titre conservatoire au moins.
- Du point de vue hydraulique, le site va permettre de créer des ouvrages connexes au cimetière, notamment un bassin écrêteur qui recueillera les eaux pluviales du bassin versant de la colline. Cette disposition est de nature à améliorer et sécuriser la gestion des eaux pluviales au niveau du cimetière mais également sur la route et les lotissements en contre-bas comme la zone AUB au PLU. Ce bassin fait partie des équipements propres nécessaires aux autorisations d'urbanisme en cours sur la zone à urbaniser, et à charge des pétitionnaires.

L'ensemble de ces motifs d'urgence et de sécurités justifie le niveau de prix retenu par la Commune.

Le plan de situation de la parcelle est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver l'acquisition par la commune de la parcelle BN 83 de 7 634 m<sup>2</sup> aux consorts MARTINIER, au prix de 64 889 euros, selon avis des domaines,
- De faire acquitter les frais de notaires, d'arpentage, de la parcelle BN 83 par la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique valant transfert de propriété et qui sera reçu en l'étude de Maître Christophe CAULIER, Notaire à Baillargues 34670 au 242 Avenue du Golf ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Responsable du Service Gestion Comptable Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
René Revol



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet